ENQUÊTE DE CONJONCTURE AUTOMNE 2022

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT
ÎLE-DE-FRANCE

Enquête réalisée par l'Institut Supérieur des Métiers pour le compte de la CAPEB Régionale Île-de-France du 06 au 28 Octobre 2022 auprès de 16142 entreprises artisanales du Bâtiment de la région Île-de-France

ACTIVITÉ **********

Comme au 2ème trimestre, le niveau d'activité des entreprises artisanales du Bâtiment se « régularise » après la surchauffe enregistrée en 2021 : l'activité est stable pour la moitié des entreprises (+ 8 points) et la part des entreprises en perte d'activité (37%) ou en hausse d'activité (15%) est orientée à la baisse.

20% des entreprises en baisse d'activité sont encore en surcharge de travail ! Au total, un quart des entreprises sont en sous-charge de travail compte-tenu de leurs moyens humains et matériels. La part des entreprises « à l'équilibre » progresse (52%).

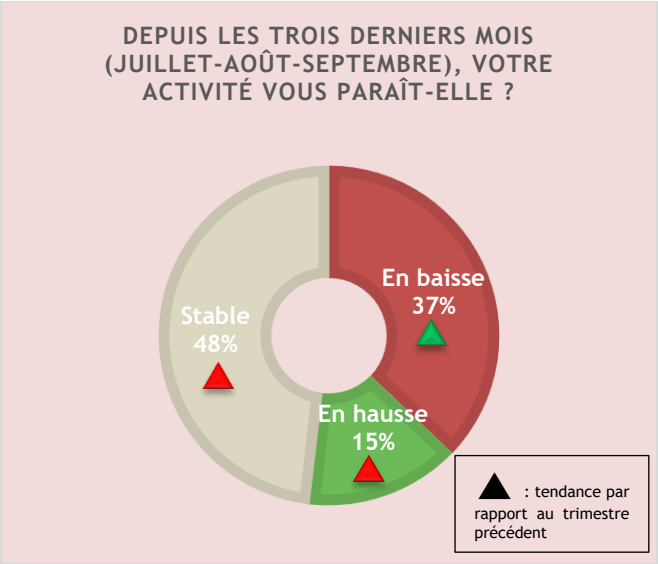

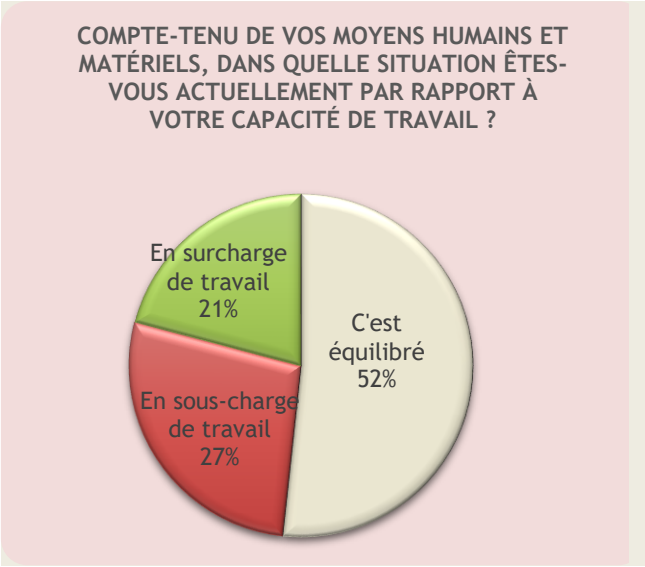

********** ÉVOLUTION DES CARNETS DE COMMANDES

Plus de 60% des répondants ont au plus 2 mois de visibilité sur leurs carnets de commandes. La durée moyenne du carnet de commandes est en baisse par rapport au trimestre précédent (elle passe de 3.6 à 2.9 mois), ce qui laisse envisager un resserrement progressif des marchés.
La durée du carnet de commandes évolue à la hausse en fonction de la taille des entreprises.

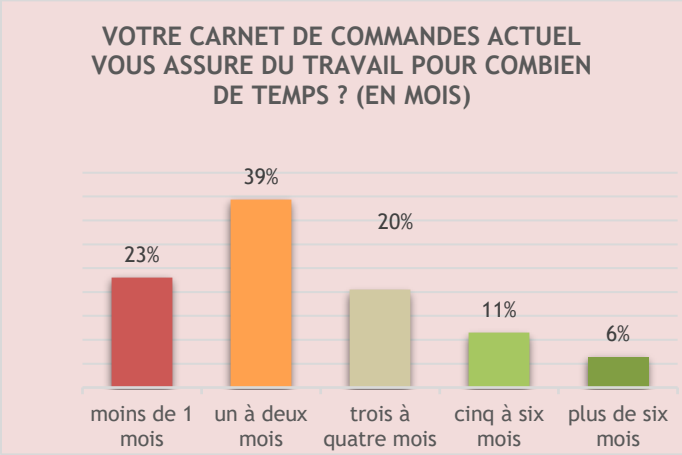

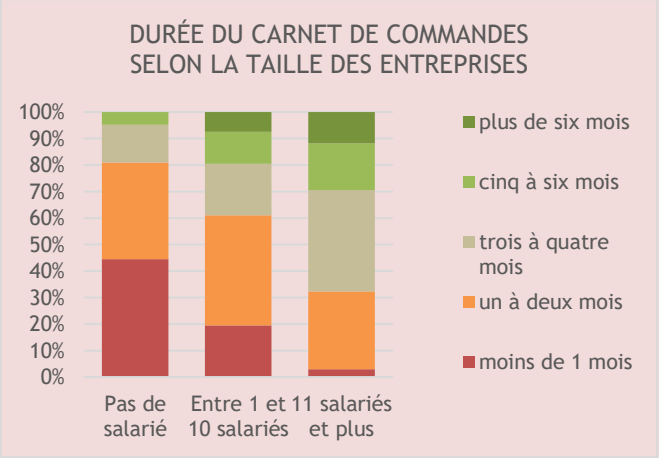

PRÉVISION D'ACTIVITÉ D'ICI À LA FIN DE L'ANNÉE **********

Malgré cette baisse moyenne de la durée du carnet de commandes, les perspectives d'activité du 4ème trimestre 2022 semblent plutôt orientées favorablement.

Les tendances engagées devraient se poursuivre : les entreprises en dynamique de croissance au 3ème trimestre envisagent pour 59% d'entre elles une poursuite d'activité en hausse ; les entreprises faisant actuellement face à un recul d'activité sont en revanche pessimistes : 70% affichent des perspectives à nouveau en baisse pour le 4ème trimestre.

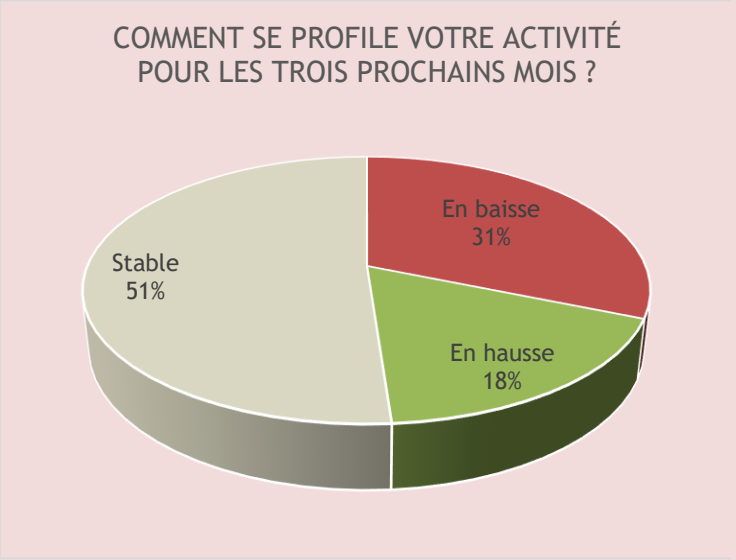

SITUATION FINANCIÈRE **********

La situation financière des entreprises paraît stable comparativement au 2ème trimestre : près de la moitié des entreprises (46%) rencontre des difficultés de trésorerie. Il s'agit principalement d'entreprises faisant face à une baisse d'activité (66% d'entre elles ont des difficultés de trésorerie, contre seulement un tiers des entreprises dont l'activité est stable ou en croissance).

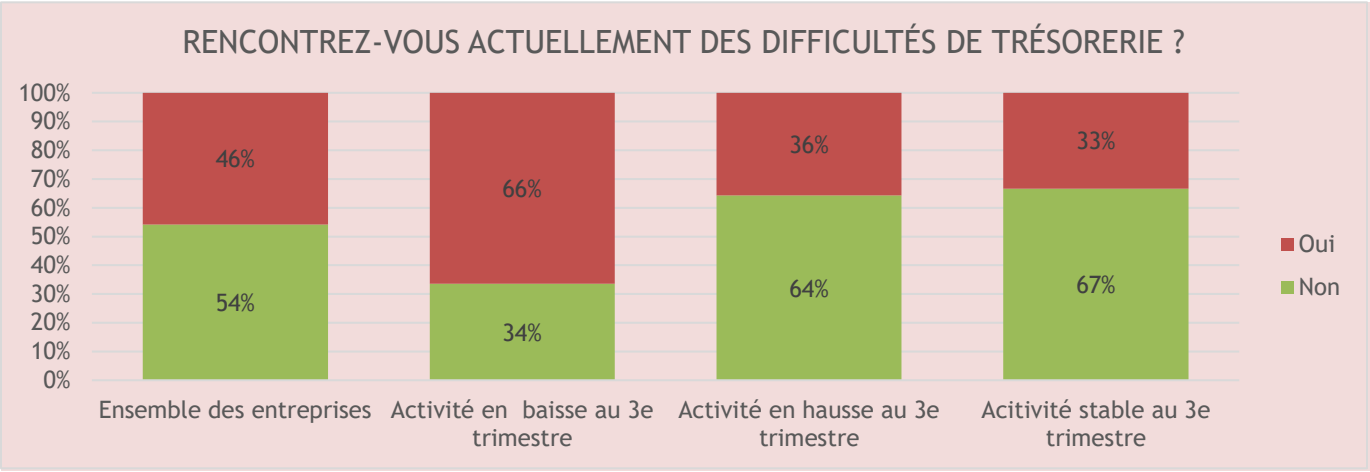

Pour faire face au renchérissement des coûts des matériaux et de l'énergie et maintenir leurs marges, plus de la moitié des entreprises interrogées ont fait évoluer leur niveau de prix ces derniers mois (cette part était semblable au 2ème trimestre pour les devis des marchés privés ; elle est un peu en baisse pour les devis des marchés publics). Les entreprises ayant diminué leur niveau de prix sont principalement des entreprises en baisse d'activité.

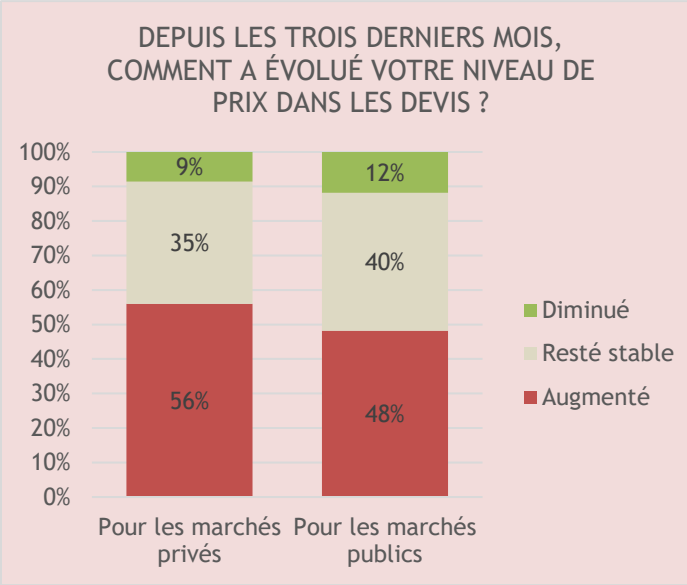

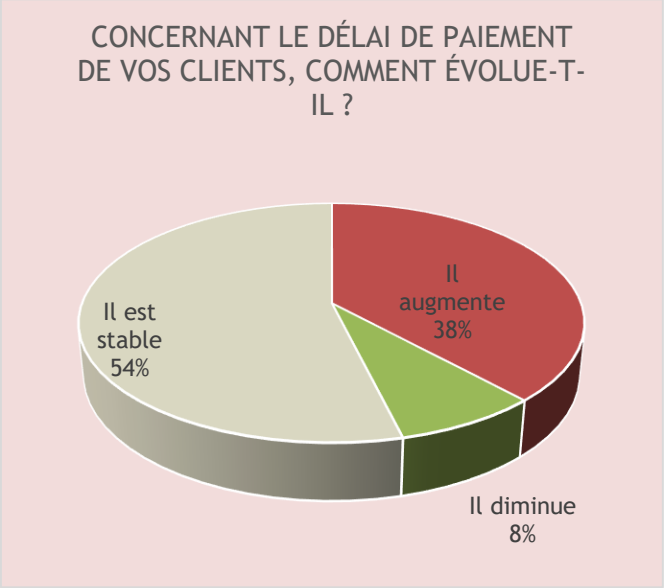

L'évolution des délais de paiement suit quant à elle les tendances du trimestre précédent : ces délais sont majoritairement stables (pour 54% des entreprises) et en hausse pour 38% d'entre elles.

EMPLOI **********

La structure d'emploi des entreprises paraît également se « stabiliser ». En matière d'emploi salarié, les deux tiers des entreprises n'ont connu aucun mouvement d'emploi durant le troisième trimestre (soit 11 points de plus que le trimestre précédent).
La part des entreprises ayant embauché est en baisse (17%, une part très en-deçà des prévisions énoncées au 2ème trimestre. La part des emplois urgents non pourvus reste élevée (23% des entreprises en font état) même si ce taux est en baisse par rapport au trimestre précédent (-7 points).

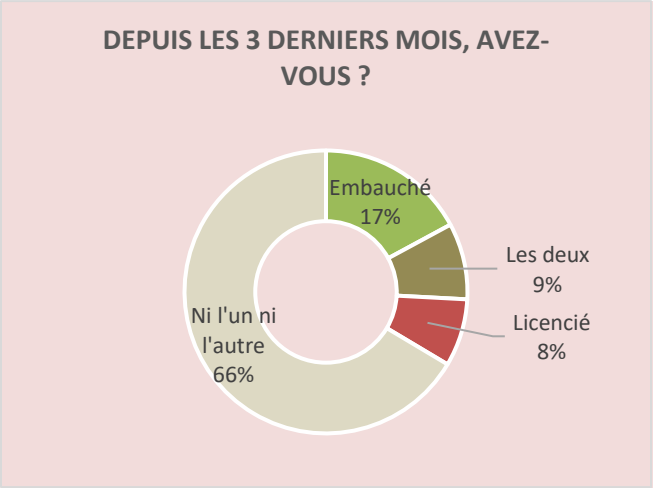

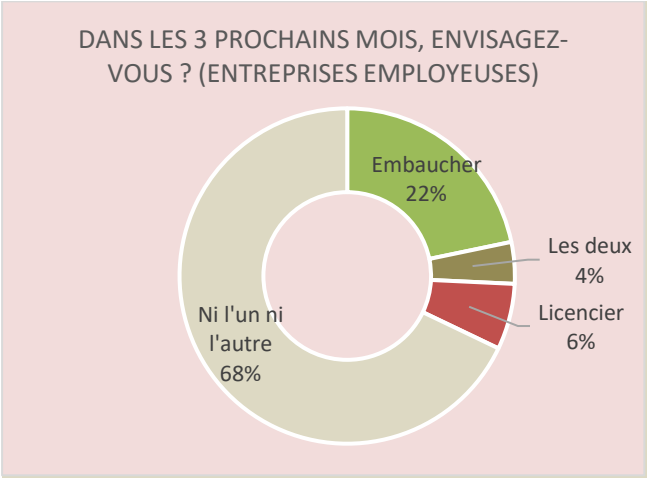

Les perspectives du 4ème trimestre s'inscrivent dans cette tendance : seules 22% des entreprises envisagent d'embaucher (une part sans surprise plus importante dans les entreprises en surcharge de travail : 46%)..

********** RESSOURCES HUMAINES

Le focus de cette lettre trimestrielle portait sur la politique salariale dans les entreprises artisanales du Bâtiment franciliennes. Les réponses ne concernent que les entreprises employeuses ayant répondu à l'enquête.

HORAIRE COLLECTIF

L'horaire collectif est de 35 heures dans la moitié des entreprises interrogées ; il est supérieur à 35 heures dans l'autre moitié.

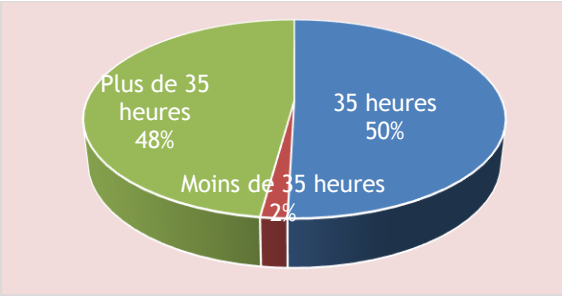

PRISE EN CHARGE DES REPAS

Neuf entreprises employeuses sur dix versent une prime de panier à leurs salariés.
L'usage des tickets restaurant reste quant à lui peu répandu (8% des entreprises), pour un montant unitaire compris entre 5€50 et 11€50. Le montant le plus fréquent est de 10€00.

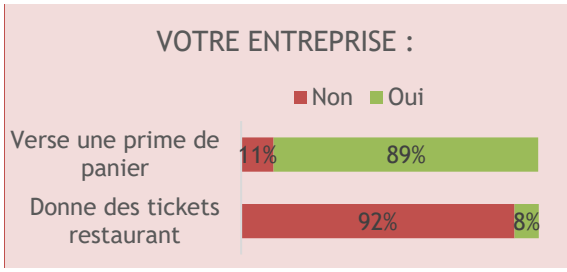

PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS

Concernant le PASSE NAVIGO, les trois quarts des entreprises indemnisent au minimum légal (50%). 20% prennent en charge la totalité du montant.

Les entreprises sont également nombreuses à mettre des véhicules à disposition de leur(s) salarié(s) : c'est le cas en moyenne de 7 entreprises sur dix (8 sur dix s'agissant des entreprises de 5 à 10 salariés). Le nombre moyen de véhicules mis à disposition est proche de 2 dans les entreprises de 1 à 4 salariés et de 6 dans les entreprises de 5 à 10 salariés.

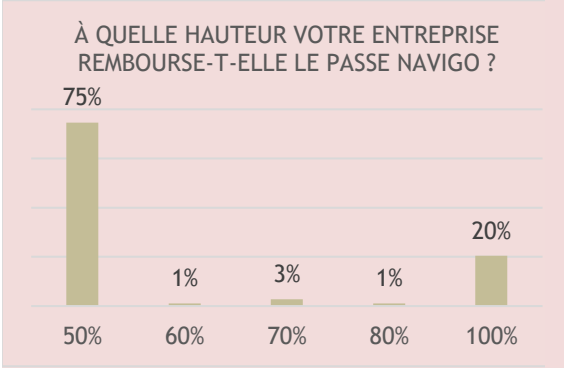

La règle légale est de verser une indemnité de petits déplacements, une disposition prévue par la convention collective nationale des ouvriers du Bâtiment afin d'indemniser la situation particulière qu'entraîne l'itinérance du travail. Environ un tiers des entreprises employeuses verse cette indemnité (la part est plus élevée au sein des entreprises de 11 salariés et plus où la moitié des entreprises mettent en œuvre cette disposition).

VOTRE ENTREPRISE MET-ELLE À DISPOSITION DE SES SALARIÉS UN VÉHICULE D'ENTREPRISE ?

	Oui	Nbre moyen de véhicules
Ensemble des entreprises	72%	3,7
Entre 1 et 4 salariés	68%	1,8
Entre 5 et 10 salariés	81%	5,8
11 salariés et plus	67%	7,4

VOTRE ENTREPRISE VERSE-T-ELLE UNE INDEMNITÉ DE PETITS DÉPLACEMENTS ?

	Indemnité de trajet	Indemnité de transport
Ensemble des entreprises	30%	30%
Entre 1 et 4 salariés	26%	29%
Entre 5 et 10 salariés	27%	28%
Entre 11 et 20 salariés	52%	41%

MISE À DISPOSITION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Les trois quarts des entreprises mettent à disposition de leur personnel des tenues de travail (une pratique quasi-généralisée dans les entreprises de 11 salariés et plus). Dans la moitié des cas, l'entretien est laissé à la charge des salariés, cela quelle que soit la taille des entreprises.

VOTRE ENTREPRISE MET-ELLE À DISPOSITION DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL ?

	Oui
Ensemble des entreprises	75%
Entre 1 et 4 salariés	68%
Entre 5 et 10 salariés	79%
Entre 11 et 20 salariés	94%

SI OUI, QUI EST CHARGÉ DE L'ENTRETIEN ?

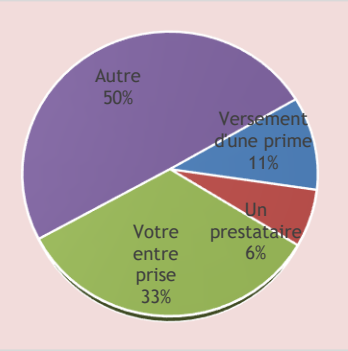

UTILISATION DE l'APAS BTP (Oeuvres sociales Collectives de la Profession du Bâtiment et des Travaux Publics)

L'APAS-BTP est encore largement méconnue : la moitié des entreprises ne connaissent pas l'Organisme.
Un quart connaît l'APAS-BTP mais ne pense pas à recourir aux services proposés.
Les services sont utilisés dans environ un quart des entreprises, majoritairement par les salariés (la plupart des gérants relèvent du régime indépendant et ne cotisent pas à l'Organisme).

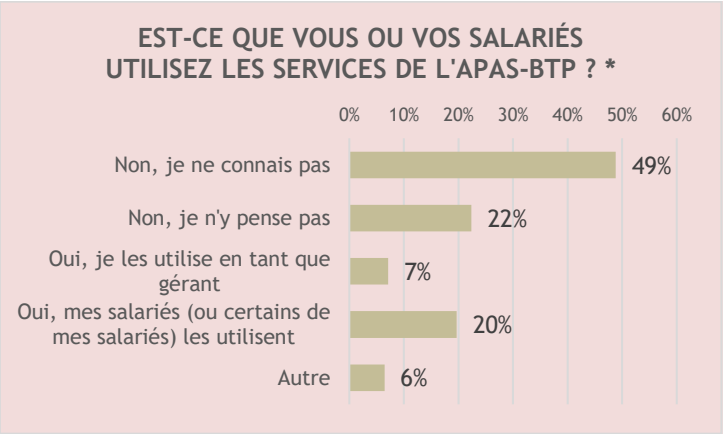

(*) Plusieurs réponses possibles

ÉVOLUTIONS SALARIALES**********

Dans un contexte inflationniste, une entreprise employeuse sur deux a enregistré au moins une demande d'augmentation depuis le début de l'année.

27% des entreprises ont déjà acté le principe d'une augmentation pour tout ou partie des salariés. 42% n'ont pas encore pris de décision, 30% ne procéderont à aucune revalorisation.

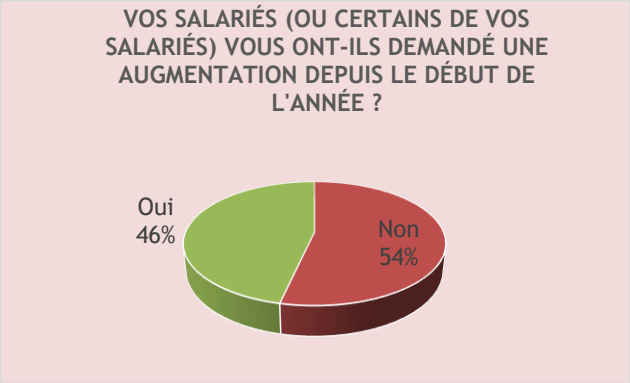

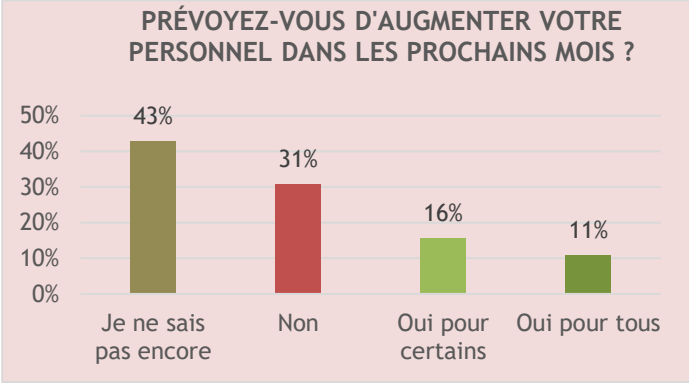

Les entreprises ayant décidé de ne pas procéder à des revalorisations salariales sont sans surprise plus nombreuses au sein des entreprises en baisse d'activité (49% au lieu des 20% parmi les entreprises dont l'activité est stable ou en croissance).

La part des entreprises ayant décidé de verser une prime est un peu plus élevée : 36% des entreprises pensent accorder une prime à leurs ouvriers en 2022 (et 28% au personnel ETAM).

Globalement, ce sont 44% des entreprises qui ont déjà décidé :

- d'augmenter tout ou partie des salariés,
- et/ou de verser une prime.

Parmi ces dernières 18% augmenteront tout ou partie de leurs salariés et verseront en même temps une prime).

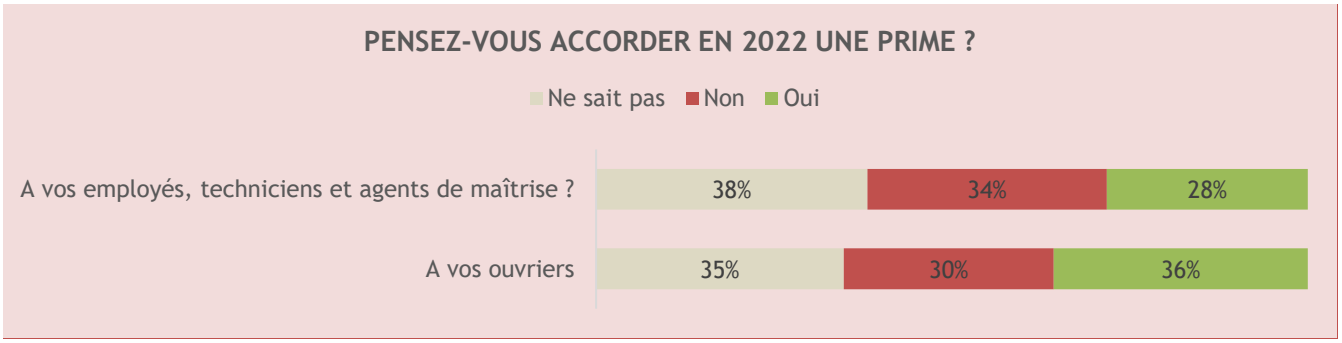

Plus Fort Ensemble !

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment - Région Île-de-France
2 bis, Rue Béranger – 75003 PARIS
Courriel : contact@capebidf.fr - Tél. : 01 53 60 51 80

53 rue Ampère - 75017 Paris
(33) 09 83 60 58 60 - dir@infometiers.org